

23^e OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DE LA RÉUNION

du 14 au 21 octobre 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 Le Club de l'échiquier du Nord organise le 23^e OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DE LA RÉUNION.

Article 2 RÈGLES DU JEU : Les règles du jeu de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date de la compétition sont applicables au tournoi.

APPARIEMENTS : les appariements se feront au Système Suisse. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription dans les limites prévues (cf. article 3). Les joueurs retardataires pourront être appariés à partir de la deuxième ronde avec zéro point.

NOMBRE DE RONDES : Neuf (9).

LIEU : les parties se joueront à la salle des fêtes de Bellepierre allée des Topazes (St Denis - 974).

CLASSEMENT ET DÉPARTAGE : le classement se fera au total des points marqués (partie gagnée : 1 point, partie nulle : ½ point, partie perdue : 0 point). En cas d'égalité du nombre de points, le départage se fera, en premier au système Buchholz médian, puis au cumulatif et enfin à la performance.

CADENCE : les parties se joueront à la cadence de 90 minutes plus 30 secondes par coup.

ELO : Ce tournoi comptera pour le classement Elo FIDE.

Article 3 HORAIRES :

Inscriptions et contrôle des licences : Samedi 14 octobre 2023 de 8h à 12h.

Samedi	Dimanche	Dimanche	Lundi	Mercredi	Jeudi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8	Ronde 9
14/10/23	15/10/23	15/10/23	16/10/23	18/10/23	19/10/23	19/10/23	20/10/23	21/10/23
16h	9h	16h	16h	16h	9h	16h	16h	9h

Article 4 PRIX :

Les prix généraux sont partagés selon le système Hort (moitié au nombre de points et moitié au classement).

Les prix spéciaux (féminins, Réunionnais, catégorie Elo, vétérans ...) sont attribués au classement, ne sont pas cumulables avec les autres prix, ni entre eux.

La liste des prix annoncée est confirmée en début de tournoi et affichée au plus tard au début de la quatrième ronde.

La remise des prix aura lieu le samedi 21 octobre 2023 à 16h. Les lauréats absents lors de la remise des prix renoncent à leur récompense du seul fait de leur absence.

Article 5 ORGANISATION :

Après la partie, le gagnant, ou le joueur ayant eu les blancs en cas de partie nulle, apporte à la table de contrôle les deux **originaux** des feuilles de parties **signées par les deux joueurs**, avec le résultat de la partie. Les joueurs doivent remettre les pièces en place.

Publication des appariements : par affichage, au plus tard une heure avant le début de la ronde.

Gestion informatique : programme PAPI fourni par la FFE.



Article 6 ARBITRAGE :

L'arbitre principal du tournoi est Jean OLIVIER, AFO2.

Article 7 JURY D'APPEL :

Les appels sont traités par la Commission d'Appels Sportifs fédérale de la FFE.

Modalités : Un joueur contestant la décision d'un arbitre doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre en l'informant ainsi que l'arbitre principal **à ce moment** de son intention de contester sa décision, puis **dès la fin de sa partie** rédiger (par écrit) sa réclamation et la remettre à l'arbitre principal. Toute réclamation formulée seulement après la fin de la partie est irrecevable.

Article 8 DIVERS (dont rappels des règlements FIDE et FFE) :

- Un retard de plus d'une demi-heure entraîne un forfait pour la ronde concernée.
- Un joueur apparié faisant forfait doit en informer l'arbitre principal ;
- Deux forfaits non justifiés entraînent automatiquement l'exclusion du tournoi, et sera signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) pour application de la sanction prévue (suspension de licence), ou à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers. Un abandon de tournoi est traité de la même façon qu'un forfait.
- Les Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi. Une zone à proximité servira de salle d'analyse.
- L'utilisation de littérature échiquéenne ou de toute autre aide pendant sa partie entraîne la perte de la partie et l'exclusion du tournoi.
- Un joueur ayant une partie en cours ne doit pas quitter la salle de jeu sans l'autorisation d'un arbitre du tournoi, ni être dans la salle d'analyse.
- Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi.
- TOUS LES APPAREILS ELECTRONIQUES DOIVENT ETRE ETEINTS.

Article 9 La participation au tournoi entraîne acceptation et engagement de respect du présent règlement, d'un éventuel protocole sanitaire, et de la Charte du Joueur d'Échecs, éditée par la Fédération Française des Échecs.

L'Organisateur,
Thierry PRETET

L'Arbitre Principal,
Jean OLIVIER

